

# Livret d'accueil pour les ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP



**IMT Mines Alès**  
École Mines-Télécom



# L'ACCUEIL, L'INTEGRATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

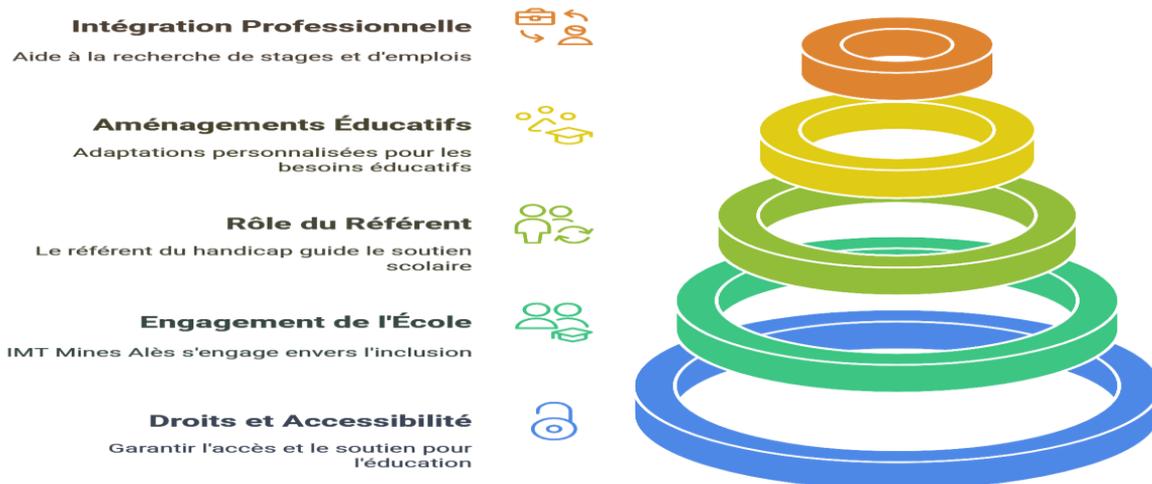
En tant qu'école publique et responsable sur le plan social, IMT Mines Alès s'engage à mettre en place des actions concrètes pour faciliter le quotidien et la réussite de ses étudiants en situation de handicap.

Nous tenons à rappeler que l'accès à l'enseignement supérieur est un droit fondamental, sans distinction d'aucune sorte.

IMT Mines Alès met tout en œuvre pour garantir un accompagnement adapté à chaque étudiant, quel que soit le type de handicap, et ce à toutes les étapes de son parcours académique.

À travers ce guide, l'IMT Mines Alès souhaite soutenir ses élèves en situation de handicap dans leur intégration et leur parcours, tout en les aidant à construire sereinement leur avenir professionnel.

## Pyramide d'Inclusion de l'Éducation



# TYPOLOGIE DU HANDICAP

Il n'existe pas un handicap, mais **DES handicaps !**

Classification en **5 familles de handicap** :

## Maladies invalidantes

maladies cardiovasculaires / infectieuses / auto immunes / chroniques, VIH, asthmes, allergies, rhumatismes, diabète, cancer, hypertension, sclérose en plaques, épilepsie...

## Handicap psychique

troubles bipolaires / graves de la personnalité / névrotiques, psychoses, hyperactivité, schizophrénie...

## Handicap sensoriel

perte partielle ou totale d'un sens : audition, vue, odorat, goût, toucher

## Handicap moteur

paralysies, amputations, infirmité motrice / cérébrale, myopathie, troubles physiques douloureux...

## Déficiência intellectuelle Handicap mental

autisme, trisomie, polyhandicap...



- Le « Taux d'invalidité » exprime l'intensité du handicap.
- Le **multihandicap** désigne le cumul de plusieurs déficiences.



Le handicap visuel



Le handicap moteur



Les maladies invalidantes



Le handicap psychique



La déficiencia auditive



La déficiencia intellectuelle

20%  
Visibles

80%  
Invisibles

# LES DROITS DES ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP



## Principe d'accessibilité et principe de droit à compensation :

IMT Mines Alès s'engage à garantir un environnement inclusif pour ses élèves en situation de handicap.

Ces obligations sont notamment définies dans **l'article L. 123-4-2 du Code de l'éducation**, qui stipule que les établissements doivent inscrire et former les étudiants en situation de handicap en mettant en œuvre les aménagements nécessaires pour garantir leur accès et leur réussite dans l'enseignement supérieur.

## Droit à la compensation :

### Loi du 11 février 2005 :

« Toute personne en situation de handicap a droit à des mesures de compensation adaptées aux conséquences de son handicap, indépendamment de son origine, de la nature de sa déficience, de son âge ou de son mode de vie. »

Les aménagements mis en place **ne sont pas des privilèges**, mais des dispositifs essentiels permettant de compenser les difficultés engendrées par un handicap dans un contexte spécifique. **Leur objectif est de garantir une égalité des chances pour tous.**

Dans l'enseignement supérieur, ces compensations, qu'elles soient matérielles ou humaines, ne sont pas systématiques. Elles nécessitent des démarches spécifiques et une anticipation afin d'être mises en place de manière optimale.

# LA REFERENTE HANDICAP



Fanny Guignard

[Inclusion-diversite@mines-ales.fr](mailto:Inclusion-diversite@mines-ales.fr)

## Responsable de la mission Inclusion, Diversité et Egalité.

La référente handicap accompagne les étudiants en situation de handicap afin de garantir leur bien-être et leur réussite académique. Elle veille avec **la validation de la direction et des équipes pédagogiques** à ce que chacun dispose des aménagements et des outils nécessaires pour étudier et évoluer dans un environnement inclusif au sein de l'établissement.

### Ses missions principales sont les suivantes :

- ▶ **Inform**er les étudiants sur les dispositifs d'aménagement spécifiques à la scolarité.
- ▶ **Expliquer** les ressources et les mesures mises en place par l'école pour favoriser l'accessibilité et l'inclusion.
- ▶ **Organiser un accompagnement personnalisé**, en collaboration avec les enseignants, les partenaires et les entreprises, afin d'assurer une prise en charge adaptée.
- ▶ **Superviser l'organisation des commissions handicap**, en veillant à leur bon fonctionnement et à la prise en compte des besoins des étudiants.
- ▶ **Coordonner et Animer des réunions pluridisciplinaires**, mobilisant les différents acteurs internes et externes impliqués dans l'accompagnement des étudiants en situation de handicap.
- ▶ **Collaborer** avec le pôle médico-social et le médecin, et ou le médecin référent de l'élève en situation de handicap, et ou le médecin de la CDAPH :

**En début d'année, la référente handicap rencontre chaque élève en situation de handicap et s'entretient avec eux pour connaître leurs besoins.**

**Grâce à ces actions, la référente handicap joue un rôle essentiel dans la construction d'un cadre d'apprentissage inclusif et adapté à chacun.**



## LE POLE MEDICO-SOCIAL

### Le pôle médico-social de l'IMT Mines Alès comprend :

- ▶ Un centre de santé composé d'un infirmier permanent et d'un médecin généraliste qui est présent 1 jour par semaine.
- ▶ Une assistante sociale, une responsable de l'action sociale et une psychologue.

**Ce pôle est intégré au service du secrétariat général de l'IMT Mines Alès.**

### L'infirmier permanent et le médecin jouent un rôle clé dans l'accompagnement des étudiants en situation de handicap en :

- ▶ Assurant des contrôles préventifs, des consultations médicales et un suivi de soin,
- ▶ Participant à l'intégration des étudiants en proposant des aménagements adaptés,
- ▶ Collaborant étroitement avec la référente handicap pour coordonner les actions nécessaires,

**Le centre médical** du campus Claudie Haigneré, est situé Bat. B en B014 et B016, et propose des consultations aux horaires suivants :

Sur rendez-vous par SMS au 06.26.56.58.03

- ▶ Infirmier : tous les jours de 8h à 12h et de 13h à 16h30
- ▶ Médecin : les mardis de 8h à 12h et de 13h à 16h30

**La Référente handicap** reçoit au Bâtiment A en A104 sur rendez-vous au 07.77.16.40.82

**Le Bureau d'Aide Sociale aux Élèves** est à votre disposition pour vous accompagner dans toutes vos démarches administratives. Sans rendez-vous au bâtiment B, salle B120.

### Permanences au bâtiment G :

**La psychologue** tous les jeudis 12h30 à 19h30, sur rendez-vous au 06.21.34.31.83. peut assurer des consultations en visioconférence en cas d'urgence.

**L'assistante sociale** effectue des permanences tous les 15 jours les jeudis de 09h30 à 16h30 au BAT. G, sur rendez-vous au 06.78.02.30.90.

**Ce travail conjoint vise à offrir un environnement inclusif et adapté aux besoins de chaque étudiant.**



# LES EQUIPES PEDAGOGIQUES ET ADMINISTRATIVES

Sont garantes de la scolarité et de la mise en place des aménagements d'études et d'examens pour les élèves en situation de handicap.

Ces équipes :

## Reçoivent

- ▶ **Les fiches de liaison** préalable aux aménagements envoyée par la référente handicap.
- ▶ **Les Plans d'Accompagnement** des Élèves en Situation de Handicap (PAEH), qui sont également transmis aux élèves. Signés par la directrice des formations et remis aux élèves en main propre pour validation.

Les PAEH prennent la forme d'arrêtés d'aménagements handicap d'études ou d'examen, ou tout autre document nécessaire à la prise en compte des besoins spécifiques des élèves. Ils sont validés pour toute la durée du cursus, mais peuvent être ajustés en cas d'évolution du handicap. Leur durée peut être plus courte si il s'agit d'un handicap temporaire.

## Transmettent :

- ▶ **Les informations relatives aux aménagements aux enseignants** afin qu'ils puissent mettre en place les ajustements nécessaires.

## Participent, si besoin:

- ▶ **Aux réunions** de l'équipe médicosociale afin de garantir une coordination optimale de l'accompagnement.

# L'EQUIPE



## ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT

## DES ELEVES ETRANGERS

Les étudiants internationaux, **en situation de handicap**, sont accompagnés dans l'organisation de leur voyage vers Alès et leur installation.

À leur arrivée, une aide est prévue pour le logement et les démarches du quotidien.

L'équipe gestionnaire collabore avec **la référente handicap et l'équipe médico-sociale** pour un accompagnement adapté.

Pour faciliter leur intégration, la Welcome Week propose une semaine d'accueil avant la rentrée :

- ▶ Découverte du campus, formalités, rencontres et ateliers interculturels.
- ▶ Présentation des personnes ressources . (référente handicap, infirmiers...)

**Un accompagnement spécifique assure aux étudiants en situation de handicap un accès optimal aux infrastructures et services.**

Cet engagement a permis à **IMT Mines Alès** d'obtenir le label **Bienvenue en France**, gage d'un accueil de qualité.

**L'équipe gestionnaire est disponible sur RV :**

- ▶ Éric Vivien : [eric.vivien@mines-ales.fr](mailto:eric.vivien@mines-ales.fr) – 06.15.94.62.80
- ▶ Françoise André : [francoise.andre@mines-ales.fr](mailto:francoise.andre@mines-ales.fr) – 06.15.94.62.80
- ▶ Sylvie Larguier : [sylvie.larguier@mines-ales.fr](mailto:sylvie.larguier@mines-ales.fr) – 06.13.23.55.36

# LA PROCÉDURE DE VALIDATION DES AMÉNAGEMENTS



L'entrée dans une grande école d'ingénieurs entraîne souvent des changements significatifs dans la vie des élèves, nécessitant parfois des aménagements spécifiques adaptés à leurs besoins.

Il est donc important de **se signaler dès l'inscription** pour être contacté par la référente handicap.

En cas de handicap temporaire, l'étudiant peut également prendre contact avec elle pour discuter des aménagements possibles.

▶ **La référente handicap** fixera un rendez-vous avec l'étudiant pour recueillir les informations nécessaires à son parcours et à la validation de ses besoins par la commission (attentes, besoins, dossier médical, MDPH).

Ces éléments serviront à évaluer les aménagements et accompagnements possibles, en collaboration avec le médecin du centre médical de l'IMT Mines Alès.

▶ La référente handicap **convoquera la commission handicap**, composée de :

- Représentants de l'équipe pédagogique (enseignants, assistants pédagogiques...),
- Un représentant de la direction des formations,
- Un représentant du COMEX (directeur adjoint),
- Des professionnels de santé (médecin de prévention, infirmier),
- Représentants des services administratifs.

▶ **La commission validera** le Plan d'Accompagnement de chaque étudiant en Situation de Handicap (PAEH).

▶ **La Directrice des formations** signera le PAEH, qui sera ensuite remis à l'élève en main propre par la référente handicap pour qu'il en prenne connaissance

▶ Le PAEH signé est ensuite transmis au **service pédagogique et administratif** qui s'assurera du respect de leur mise en place.

**Il est de la responsabilité de l'étudiant de signaler à la référente handicap tout besoin d'aménagement particulier afin de garantir sa bonne prise en charge.**



# LES AMÉNAGEMENTS DE SCOLARITÉ

## Aménagement des cours

Voici quelques exemples d'aménagements pouvant être mis en place :

- ▶ Adaptation et transmission des documents pédagogiques
- ▶ Prêt de matériel adapté pour le suivi des cours (exemple casque à réduction de bruits)
- ▶ Utilisation d'outils numériques et techniques spécifiques

## Aménagement des examens

Voici quelques exemples d'aménagements possibles :

- ▶ Temps supplémentaire pour la réalisation des devoirs ou examens
- ▶ Utilisation d'un ordinateur ou d'un iPad
- ▶ Prêt de matériel informatique adapté
- ▶ Passage de l'examen dans une salle isolée
- ▶ Adaptation de la nature de l'épreuve (ex. : TOEIC)
- ▶ Autorisation de sortie pendant l'épreuve
- ▶ Accessibilité renforcée du lieu d'examen
- ▶ Autres aménagements spécifiques selon les besoins

# ACCESSIBILITÉ



## Au sein de l'école

- ▶ Des rampes d'accès, des portes de largeurs suffisantes, et des ascenseurs,
- ▶ Des toilettes adaptées,

Cependant, il est important de noter **que tous les bâtiments ne disposent pas des mêmes aménagements**. En cas de difficulté, l'étudiant peut se tourner vers la référente handicap, qui sera en mesure de proposer des solutions pour adapter les conditions d'accueil.

## Pour accéder à l'école

**Les deux campus** sont bien desservis par les transports en commun locaux :

- ▶ Tels que les bus,
- ▶ Et le covoiturage est fortement encouragé pour favoriser une mobilité plus flexible et accessible.



# INSERTION PROFESSIONNELLE

IMT Mines Alès, s'engage activement pour offrir à ses étudiants en situation de handicap des perspectives professionnelles enrichissantes et un environnement propice à leur épanouissement.

Conscients des défis que peuvent rencontrer ces étudiants dans la recherche de stages ou d'alternances, l'établissement met à leur disposition un large éventail d'offres, grâce à son réseau d'entreprises partenaires et à son réseau d'Alumni.

Tout au long de l'année, le service pédagogique entreprise, en étroite collaboration avec la référente handicap, ainsi que des partenaires externes si nécessaire, assurent un suivi personnalisé avec les étudiants et les entreprises pour garantir le bon déroulement des stages et des alternances.

## Les forums de recrutement

Les forums de recrutement organisés par IMT Mines Alès constituent une opportunité précieuse pour les étudiants d'échanger directement avec des recruteurs et de découvrir des offres de stages ou d'alternances. De nombreuses entreprises sont également engagées dans une politique inclusive d'accueil de stagiaires et de salariés en situation de handicap.

## Le Forum Entreprises IMT Mines Alès : le plus grand hors Paris En 2024

- ▶ 6 grandes écoles représentées, avec plus de 1 500 étudiants
- ▶ 250 entreprises présentes
- ▶ Un festival de rencontres professionnelles réunissant plus de 2 000 participants

## En 2025

Le prochain Forum Entreprises d'IMT Mines Alès est prévu pour le 23 octobre 2025 au Parc des Expositions de Montpellier, dans le Hall B2.

# LES BENEFICIAIRES DE L'OBLIGATION DE TRAVAILLEUR HANDICAPE (BOETH)



Pour faire reconnaître votre handicap au sein d'une entreprise, il est recommandé d'être bénéficiaire de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH) .

Cette démarche est également valable pour les périodes de stage en entreprise.

## Pour cela, vous devez :

- ▶ Avoir une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH). Cette démarche se fait auprès de la MDPH; la référente handicap et l'assistante sociale peuvent vous accompagner,
- ▶ Bénéficier d'une pension ou carte d'invalidité,
- ▶ Être titulaire de l'allocation d'adulte handicapé (AAH) .

La **RQTH** favorise la compréhension de votre situation par l'employeur et ses collaborateurs, et les sensibilise aux difficultés que vous pouvez rencontrer.

Un handicap, s'il n'est pas expliqué, peut être mal interprété et mal jugé . Il ne s'agit pas d'incompétence, mais d'une incapacité due à un handicap.

Par ailleurs,  **votre santé ne doit pas être pénalisée**  par des conditions de travail pénibles non compensées. L'employeur doit mettre en place des solutions pour vous permettre d'exercer pleinement votre poste . La RQTH offre ainsi des droits aux salariés, mais aussi des avantages pour les employeurs.

En fonction de votre situation, vous pouvez  **bénéficier d'aménagements spécifiques**  pour compenser votre handicap, ainsi que d'une aide à la mobilité pour vous rendre sur votre lieu de travail. L'employeur peut également bénéficier de déductions fiscales ou d'aides de la part d'organismes comme l'AGEFIPH ou le FIPHFP.

**Dans le cadre des stages** , la RQTH est reconnue par l'employeur, et d'autres reconnaissances, comme la PCH (Prestation de Compensation du Handicap), peuvent aussi être considérées équivalentes.

**ATTENTION ! Le statut d'étudiant en situation de handicap n'existe actuellement pas.**

### **Enfin, la RQTH vous offre plusieurs opportunités :**

- ▶ Vous pouvez postuler aussi bien aux offres publiées sur les sites d'emploi généralistes qu'aux offres disponibles sur les plateformes spécialisées dédiées aux travailleurs en situation de handicap.
- ▶ La décision de mentionner ou non votre handicap sur votre CV et en entreprise vous appartient totalement. C'est à vous de juger si cela est opportun en fonction du poste et du contexte.
- ▶ Si vous souhaitez des conseils sur la manière d'aborder votre handicap dans votre candidature (CV, entretien, intégration en entreprise), n'hésitez pas à solliciter la référente handicap de l'IMT Mines Alès . Elle pourra vous guider et vous accompagner dans cette démarche.

# LA VIE ÉTUDIANTE



## EN SITUATION DE HANDICAP

### Restauration

Les étudiants de l'IMT Mines Alès ont accès à plusieurs solutions de restauration, adaptées aux personnes en situation de handicap :

- ▶ **Le service de restauration** sur le site du Campus Claudie Haignéré,
- ▶ **La cafétéria** sur le site du campus Louis Leprince-Ringet.

### Logement

- ▶ **Mines Alès Alumni** propose des logements en résidences étudiantes, accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR).
- ▶ **Stationnement** : parking sécurisé avec des places réservées.

Pour une meilleure organisation, il est recommandé de se faire connaître au plus tôt auprès de la référente handicap.

Plus d'informations sur les logements : [Maison des élèves Mines Alès Alumni](#)

# Aides financières et prestations



**Au sein de l'IMT Mines Alès**, différentes aides peuvent être mobilisées en fonction des besoins de l'étudiant :

- ▶ **Aides en lien avec les études** : pour toute compensation liée aux études, l'étudiant doit contacter la référente handicap et l'assistante sociale.
- ▶ **Aides pour la vie quotidienne** : les demandes doivent être adressées à la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) du département de résidence.

## Démarches et obtention des aides

L'attribution des aides n'est pas automatique.

- ▶ L'étudiant doit prendre contact avec la **référente handicap et l'assistante sociale**.
- ▶ Pour les demandes relevant de la **MDPH**, un accompagnement peut être proposé selon les besoins.

# Aides financières et prestations liées à la vie quotidienne de l'étudiant

## Prestation de compensation du handicap (PCH)

La **PCH** est une aide destinée à compenser les conséquences du handicap dans la vie quotidienne. Elle est accordée par la **Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)** et ne relève pas de l'IMT Mines Alès.

Elle couvre plusieurs types d'aides :

- ▶ **Aides humaines** : assistance pour les gestes du quotidien.
- ▶ **Aides matérielles** : aménagement du logement ou du véhicule.
- ▶ **Aides animalières** : financement d'un chien d'assistance, par exemple.

La MDPH élabore un **plan personnalisé** avec l'étudiant, en fonction de son projet de vie. La **référente handicap** peut faciliter les démarches auprès de la MDPH.

## Allocation aux adultes handicapés (AAH)

L'**AAH** est une aide financière garantissant un revenu minimum aux personnes en situation de handicap.

### Conditions d'attribution

L'**AAH** est accordée sous réserve du respect de **quatre critères** :

- ▶ **Taux d'incapacité** évalué par la **Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH)**.
- ▶ **Âge** : avoir au moins **20 ans**, ou **16 à 20 ans** si vous n'êtes plus à la charge de vos parents.
- ▶ **Ressources** : ne pas dépasser un plafond de revenus.
- ▶ **Nationalité** : résider en France de manière stable et régulière.

### Démarches

- ▶ La demande est à envoyer à la **MDPH** par **lettre recommandée avec accusé de réception** ou par voie dématérialisée.
- ▶ Le **délai de réponse est d'environ 4 mois**.

## Cartes de reconnaissance du handicap

### Carte mobilité inclusion (CMI)

Cette carte est délivrée aux personnes présentant un **taux d'incapacité permanente d'au moins 80 %**.

#### Avantages

- ▶ **Priorité pour une place assise dans les transports en commun et les établissements recevant du public.**
- ▶ **Priorité dans les files d'attente.**

### Carte mobilité inclusion – stationnement

Cette carte permet de se **garer gratuitement et sans limitation de durée** sur toutes les places de stationnement ouvertes au public, y compris celles qui ne sont pas spécifiquement réservées aux personnes en situation de handicap.

#### Démarches

- ▶ La demande se fait auprès de la **MDPH** du département de résidence.
- ▶ Le formulaire est disponible sur le site du **Service Public**.



# ÉTUDIER À L'ÉTRANGER AVEC UN HANDICAP



## Les précautions à prendre avant le départ

Avant de partir, l'étudiant doit s'assurer de prendre certain

- ▶ **Accès aux soins** : Si des soins sont nécessaires, les **médecins référents** ou **soignants** évalueront les possibilités d'accès à des soins équivalents dans le pays d'accueil (médicaments, examens médicaux, suivi).
- ▶ **Assurances** : Vérifiez attentivement les garanties offertes par vos **contrats d'assurance** (rapatriement, remboursement des soins, assistance en cas de besoin).
- ▶ **Conditions sur place** : Il est important d'échanger avec le **relais handicap** de l'établissement d'accueil ou la **direction des études** afin de bien comprendre les conditions dans lesquelles se déroulera votre séjour (cursus d'études, modalités d'évaluation, logement, transport).
- ▶ **Budget et financement** : Établissez un **budget précis** pour anticiper les éventuels surcoûts liés à votre mobilité. Des aides et bourses existent pour vous accompagner, telles que **l'aide complémentaire à la mobilité Erasmus+** ou celles proposées par les **collectivités territoriales**.



**IMT Mines Alès**  
École Mines-Télécom



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*